



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-Erreur-commise-lors-du-redemarrage-du-reacteur-1-non-detectee-prises-de-risques-a-repetition-avec-la-surete>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Tricastin : Erreur commise lors du redémarrage du réacteur 1 non détectée : prises de risques à répétition avec la sûreté**

2 janvier 2019

## France : Tricastin : Erreur commise lors du redémarrage du réacteur 1 non détectée : prises de risques à répétition avec la sûreté

Lors du redémarrage du réacteur 1 en juillet 2018, une erreur a été commise par les équipes de conduite. Cette erreur - passer en mode manuel le contrôle d'une vanne du système de contrôle du volume d'eau du circuit primaire - a eu pour conséquence de provoquer, à 2 reprises, une baisse du niveau d'un réservoir permettant de faire l'appoint d'eau du circuit primaire. Cette erreur date du 24 juillet 2018. Mais il faudra 5 mois à EDF pour déclarer l'évènement significatif pour la sûreté. Un "défaut d'organisation" au sein des services a engendré une détection tardive de cette erreur commise lors d'une manœuvre courante d'exploitation. Autre manière de dire que l'exploitant n'a pas respecté les règles et ne s'en est même pas rendu compte.

Ceci n'est pas sans rappeler le [dernier incident déclaré par EDF à la mi décembre 2018](#). C'était sur le réacteur 4 : le 24 septembre 2018, des contrôles sont fait sur la ventilation du bâtiment combustible. Il faudra 2 passages du dossier dans les mains d'EDF, le 1er et le 12 octobre, pour que l'exploitant réalise qu'en fait les valeurs relevées ne sont pas conformes à ce qu'elles devraient être. L'Autorité de sûreté nucléaire avait alors souligné le **problème de culture de sûreté** sur l'installation. Là aussi, le **manque de rigueur** de l'exploitant l'avait conduit à laisser faire des erreurs et - plus grave encore - à ne pas les détecter. **Cette nouvelle déclaration, faite à peine 2 semaines après la précédente, vient confirmer ce manque de rigueur et ce grave défaut de culture de sûreté sur le site nucléaire du Tricastin, démontrant une fois de plus la dangerosité des manquements de l'exploitant.**

### Ce que dit EDF :

Détection tardive d'un événement sur l'un des systèmes d'appoint et de contrôle du volume d'eau du circuit primaire

Publié le 02/01/2019

Le 24 juillet 2018, les équipes procèdent au redémarrage de l'Unité de production N°1 après son arrêt annuel pour maintenance. Au cours du redémarrage, **les exploitants passent en commande manuelle** une vanne du système de contrôle du volume d'eau du circuit primaire, en orientant le flux vers le circuit de traitement des effluents. **Or, la vanne aurait dû être maintenue en fonctionnement automatique.**

**Cette manœuvre d'exploitation a conduit, à deux reprises pendant quelques minutes, à une baisse du niveau d'un réservoir de l'un des circuits servant à l'appoint en eau du circuit primaire.** L'appoint en eau du circuit primaire a toujours été assuré par le 2ème circuit.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations et sur l'environnement. **Après une analyse approfondie**, la direction de la centrale du Tricastin a **déclaré le 28 décembre**, un événement significatif de sûreté au **niveau 1** de l'échelle INES qui en compte 7 **en raison d'un défaut d'organisation à l'origine de la détection tardive** de l'événement.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-tricastin/actualites/detection-tardive-d-un-evenement-sur-l-un-des-systemes-d-appoint-et-de-controle-du-volume-d-eau-du-circuit-primaire>

---

## Ce que dit l'ASN :

### **Non-respect des règles générales d'exploitation pendant une manœuvre d'exploitation**

Publié le 18/01/2019

Le 28 décembre 2018, EDF, après une revue interne menée par la direction de la centrale nucléaire du Tricastin, a déclaré et classé au niveau 1 de l'échelle INES un **événement significatif pour la sûreté survenu le 24 juillet 2018 et initialement considéré comme non significatif.**

Cet événement porte sur le **non-respect des règles générales d'exploitation pendant une manœuvre courante d'exploitation effectuée à l'occasion du redémarrage du réacteur 1** à l'issue de son arrêt programmé pour maintenance préventive et renouvellement partiel de son combustible.

Les **règles générales d'exploitation** sont un recueil de règles approuvées par l'ASN qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite associées. Par ailleurs, sur les réacteurs nucléaires exploités par EDF, un **système de contrôle chimique et volumétrique du circuit primaire principal** permet de maintenir dans le circuit primaire la quantité d'eau nécessaire au refroidissement du cœur. Cette régulation du volume du circuit primaire se fait par l'intermédiaire d'un circuit d'injection (charge) et de vidange (décharge).

Du 19 mai 2018 au 11 août 2018, le réacteur 1 a été arrêté pour maintenance préventive et renouvellement partiel de son combustible.

Le 24 juillet 2018, le réacteur 1 était en phase de redémarrage et plusieurs activités de positionnement des circuits étaient en cours pour retrouver la configuration du réacteur permettant la production d'électricité. Ces manœuvres doivent se faire dans le respect des règles générales d'exploitation.

**A deux reprises, lors d'une manœuvre consistant à créer une phase vapeur dans le**

**pressuriseur du circuit primaire (pour assurer en production la régulation de pression), le niveau d'eau du réservoir du système de contrôle chimique et volumétrique n'a pas été maintenu dans la plage de fonctionnement autorisée par les règles générales d'exploitation.**

**Dans un premier temps, cet écart aux règles générales d'exploitation n'a pas été considéré par EDF comme significatif.** A la fin de l'année 2018, dans le cadre d'un processus interne de réexamen des écarts et des événements, la direction de la centrale nucléaire du Tricastin a considéré que cet événement était significatif et qu'il devait être déclaré à l'ASN, ce qui a été fait le 28 décembre 2018.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur l'environnement ou sur les travailleurs. Cependant, si une injection de sécurité d'eau de refroidissement dans le circuit primaire avait été nécessaire, la faible réserve en eau du réservoir du système de contrôle chimique et volumétrique aurait pu conduire à l'endommagement des pompes de ce système.

**En raison du non-respect des règles générales d'exploitation, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.**

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-contrôle/Avis-d-incident-des-installations-nucléaires/Non-respect-des-RGE-pendant-une-manoeuvre-d-exploitation>